

Réouverture de la pêche

6.1 À la réunion de l'année dernière, la Commission a reconnu qu'il n'existait aucune ligne de conduite ou mesure pour gérer les pêcheries qui ont été fermées mais qu'il est à présent question de rouvrir (CCAMLR-XIV, paragraphe 8.26). La Commission a demandé au Comité scientifique de fournir des avis sur cette question. R. Holt a présenté le document SC-CAMLR-XV/BG/11 dans lequel sont suggérées quelques procédures qui pourraient être suivies en vue de la réouverture d'une pêcherie.

6.2 Le WG-FSA a fait part au Comité scientifique de ses délibérations sur les questions soulevées dans le document SC-CAMLR-XV/BG/11 quant à la définition de la reprise d'une pêcherie et aux conditions dans lesquelles une pêcherie pourrait rouvrir, ainsi que la possibilité d'appliquer à la place les mesures de conservation qui régissent actuellement les pêcheries nouvelles (mesure de conservation 31/X) ou exploratoires (mesure de conservation 65/XII). Le WG-FSA a reconnu que divers facteurs pouvaient entraîner l'abandon d'une pêcherie (facteurs tant économiques que de viabilité à long terme) et que de ce fait, il conviendrait certainement d'examiner chaque cas individuellement.

6.3 Le WG-FSA a estimé qu'il conviendrait, lors de la réouverture d'une pêcherie fermée, de demander des informations et de mettre en place des procédures similaires à celles applicables à une pêcherie nouvelle (mesure de conservation 31/X) et/ou à la mise en œuvre d'une pêcherie exploratoire (mesure de conservation 65/XII). Il faudrait envisager, par exemple, d'élaborer les lignes directrices d'un plan de collecte des données et d'un plan des opérations de recherche et de pêche, comme ceux que les pêcheries nouvelles et exploratoires sont tenues de présenter.

6.4 Le WG-FSA a toutefois reconnu qu'avant la réouverture d'une pêcherie, il conviendrait d'examiner si chaque pêcherie devrait faire l'objet d'une campagne d'évaluation avant la reprise de toute activité. La Commission demande, par exemple, qu'une campagne d'évaluation soit réalisée avant que des secteurs fermés (sous-zones 48.1 - mesure de conservation 72/XII et 48.2 - mesure de conservation 73/XII) ne soient de nouveau exposés à la pêche. Elle avait demandé qu'une campagne d'évaluation soit réalisée avant que ne reprenne une pêche dirigée sur une espèce surexploitée (mesure de conservation 97/XIV). Cependant, la Commission n'exige pas que soit menée une campagne d'évaluation avant l'ouverture d'une nouvelle pêcherie et cela risque de ne pas être nécessaire avant la

réouverture d'une pêcherie qui aurait été fermée pour des raisons autres qu'un épuisement du stock.

6.5 Dans tous les cas, le WG-FSA a considéré qu'il était fort souhaitable de notifier toute intention de reprendre une pêcherie en vue de permettre une évaluation pertinente du statut du stock et de donner des avis de gestion appropriés au Comité scientifique et à la Commission. À cet effet, le groupe de travail a recommandé à la Commission de maintenir un registre des pêcheries qui ont fermé.

6.6 Le Comité scientifique reconnaît que l'incertitude régnant sur l'état actuel des stocks est l'une des questions clés de la réouverture d'une pêcherie qui n'a pas été exploitée depuis un certain temps. Il existe deux cas fondamentaux. Le premier concerne les pêcheries qui ont été fermées pendant un certain temps à la suite de l'adoption par la Commission d'une mesure de conservation particulière mise en vigueur après une évaluation démontrant que le stock avait fait l'objet d'une surexploitation (*N. rossii* de la sous-zone 48.3 par ex.). Le deuxième cas concerne les activités de pêche qui, pour une raison ou une autre, ont cessé, en raison par exemple du manque de rentabilité commerciale. La pêche des myctophidés *E. carlsbergi* de la sous-zone 48.3 en est un parfait exemple.

6.7 Le Comité scientifique considère que la réouverture d'une pêcherie qui a été fermée à la suite de la mise en place d'une mesure de conservation devra se faire sous réserve d'une nouvelle évaluation du stock par le Comité scientifique et ses groupes de travail qui émettront des avis de gestion indiquant si le stock s'est suffisamment reconstitué et quel TAC il recommande de fixer. Dans la plupart des cas, une réévaluation ne sera possible que si elle est fondée sur des informations sur l'abondance du stock relevées lors d'une campagne d'évaluation scientifique récente. Pour ce faire, il sera nécessaire d'obtenir au préalable une intention de réouverture d'une pêcherie pour que les travaux d'évaluation scientifiques puissent être effectués. Le Comité scientifique note que la procédure auquel il a recours durant la réunion annuelle pour obtenir des Membres des informations quant aux futures activités de pêche que ceux-ci ont l'intention d'entreprendre est peu satisfaisante. Par conséquent, il considère qu'une procédure de notification officielle, qui serait plus sûre, devrait être mise en place.

6.8 Lorsqu'une pêcherie a été abandonnée et non fermée par une mesure de conservation, la Commission adopte, comme il en a été le cas récemment pour la pêcherie de myctophidés, un TAC préventif fondé sur une méthode d'évaluation qui tient compte de l'incertitude d'une telle manière que l'évaluation reste valable pendant un temps indéterminé. Le Comité scientifique devrait, dans le cas de l'abandon apparent d'une pêcherie, s'efforcer dans toute la

mesure du possible de calculer les limites de capture préventives, celles-ci pouvant ensuite rester en vigueur lors de la réouverture d'une pêcherie. À la réouverture d'une pêcherie, les évaluations peuvent reprendre normalement au fur et à mesure de l'acquisition de nouvelles informations sur l'état des stocks. Pour s'assurer de la disponibilité de nouvelles informations permettant de revoir les évaluations, le Comité scientifique reconnaît qu'il serait nécessaire, lorsqu'il reçoit une notification de réouverture d'une pêcherie, de mettre au point des stratégies d'obtention de données ainsi que de nouvelles méthodes d'évaluation.

6.9 Le cas de *C. gunnari* est celui d'une pêcherie pour laquelle une stratégie de gestion à long terme fait actuellement l'objet d'une mise au point. En ce qui concerne cette espèce, l'état du stock de la sous-zone 48.3 reste incertain et les informations disponibles indiquent que l'abondance peut faire l'objet de fluctuations de grande amplitude sans que l'on puisse pour autant les prévoir. En ce qui concerne la stratégie de gestion à long terme, l'option suivante pourrait être examinée : lorsque le stock est en expansion, un TAC faible peut être fixé en se basant sur des informations telles que la limite inférieure des intervalles de TAC ou de tailles des stocks des années précédentes. Conjointement avec une campagne d'évaluation appropriée et avec d'autres éléments d'un régime de pêche expérimentale, cette limitation pourrait soutenir une pêcherie lorsque les classes d'âge importantes entrent dans le stock. Une notification de l'intention de reprendre les activités de pêche est nécessaire pour que les besoins en collecte des données des campagnes d'évaluation et autres puissent être coordonnés et revus par le Comité scientifique et ses groupes de travail.

6.10 Il convient, d'autre part, d'examiner le cas d'une pêche exploratoire ouverte il y a fort longtemps, puis abandonnée sans jamais avoir fait l'objet d'une évaluation. La pêche exploratoire menée sur *P. antarcticum* dans la division 58.4.2 au cours des années 70 en est un exemple. La réouverture d'une telle pêcherie pourrait être réglementée soit en tant que nouvelle pêcherie, soit en tant que pêcherie exploratoire. De même, en ce qui concerne le cas de la récente pêcherie exploratoire de crabes dans la sous-zone 48.3, aucune évaluation n'a encore été effectuée et par conséquent, une mesure, sous quelle que forme que ce soit, applicable aux pêcheries exploratoires pourrait être maintenue. Cette mesure serait ainsi en vigueur au cas où seraient proposées de nouvelles activités de pêche.

Identité du stock

6.11 L'identité incertaine du stock de *D. eleginoides*, sur une vaste aire de distribution qui serait prolongée au-delà des limites statistiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la Convention, est un facteur important dont il faut tenir compte lors de la mise en place d'une

gestion menée dans des conditions d'incertitude. À cet égard, on notera le problème de la capture éventuelle de *D. eleginoides* et *D. mawsoni* dans la pêcherie d'espèces mixtes du fait des limites statistiques existantes. Ainsi, les études réalisées sur l'identité des stocks, le chevauchement des espèces, le déplacement des poissons et leur dispersion sont hautement prioritaires, notamment à la lumière de l'accroissement de la répartition géographique de la pêche. Si les incertitudes entourant l'identité des stocks persistent dans un proche avenir, même après la poursuite des travaux de recherche dirigée, les propriétés des méthodes destinées à évaluer les stocks dont l'identité est incertaine devront faire l'objet de nouvelles études.

Gestion rétroactive de *Dissostichus eleginoides*

6.12 En ce qui concerne la pêche de *D. eleginoides*, il convient d'identifier et de développer des méthodes rétroactives. La méthode d'évaluation actuelle est fondée sur l'estimation de l'abondance absolue de jeunes poissons, effectuée au moyen de campagnes d'évaluation au chalut. Toutefois, l'abondance de la totalité du stock ne peut être directement estimée de cette manière et, à l'heure actuelle, il n'existe aucune méthode fiable pour contrôler les tendances dans la totalité du stock. Le WG-FSA explore actuellement les propriétés des méthodes qui pourraient s'avérer utiles à cette fin, y compris les indices normalisés fondés sur la CPUE, le contrôle des changements dans la distribution des longueurs des captures et la poursuite du contrôle direct du recrutement. Dans la phase suivante, il s'agit de développer un modèle stratégique qui permettra l'examen des propriétés de ces méthodes en vue de leur inclusion éventuelle dans un système de gestion rétroactif. Ce travail aura de nombreux points communs avec les approches stratégiques de modélisation qui font actuellement l'objet d'une mise au point pour la gestion de la pêche de krill et le développement d'une stratégie de gestion à long terme de *C. gunnari*. L'incertitude entourant l'identité du stock peut être incorporée dans les composantes démographiques des modèles stratégiques.